



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 997 400 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.05.2000 Bulletin 2000/18

(51) Int. Cl.⁷: **B65F 1/00**

(21) Numéro de dépôt: **98670005.2**

(22) Date de dépôt: **29.10.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur:
**Vieira Dos Santos, Paulo Jorge
4710 Braga (PT)**

(72) Inventeur:
**Vieira Dos Santos, Paulo Jorge
4710 Braga (PT)**

(74) Mandataire:
**Pelayo de Sousa Henriques, Rui
Arlindo de Sousa-Marcas e Patentes, LDa,
Rua de Sà da Bandeira, 706-2.o-Esq.
4000-432 Porto (PT)**

(54) **Poubelle**

(57) Poubelle à usage domestique ou analogue, qui permet la récolte d'ordures sélectionnées par catégories et est de constitution modulaire, les plusieurs modules étant disposés en colonne et chacun d'entre eux étant constitué par un récipient glissant (1), autonome et ayant de manche(s) (11), par des piliers (2) et par un couvercle fixe (3), où glisse le respectif récipient et où sont fixés les piliers correspondants, ainsi que les piliers du module immédiatement dessus, le bas des piliers du module inférieur étant fixé à une base (4).

Pour assembler la poubelle un pair de piliers (2) est encastré/introduit dans la base (4), le couvercle (3) est attaché et le récipient (1) correspondant est enfilé dans le couvercle, faisant glisser les paliers (12) du récipient dans les rails (31) du couvercle. Les modules suivants sont assemblés sur les précédents précisément selon le même principe, créant ainsi une colonne avec une pile de récipients.

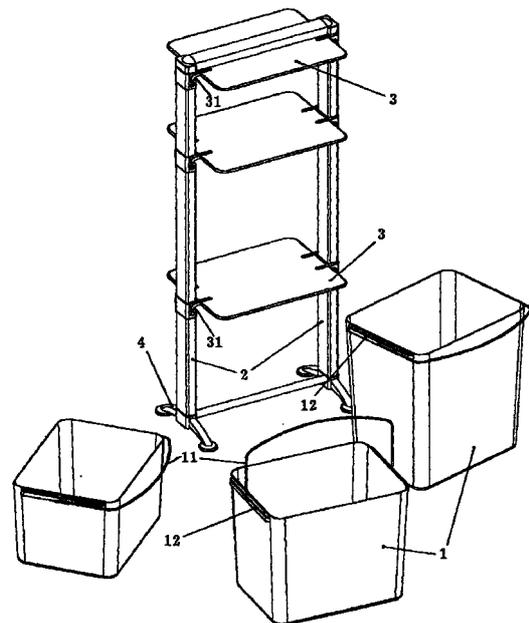


FIG. 4

EP 0 997 400 A1

Description

[0001] Ce model concerne une poubelle et, plus proprement, une poubelle à usage domestique ou analogue, notamment pour des bureaux ou d'autres endroits où le volume de résidus de chaque jour n'est pas très significatif.

[0002] Il s'agit d'une poubelle qui permet la récolte d'ordures sélectionnées par catégories, pouvant, ainsi, être utilisée pour la récolte de déchets spécifiques en petites quantités, même on industries qui ont des dispositifs qui permettent le traitement séparé des résidus provenant du procès productif.

[0003] C'est, par exemple, le cas d'une serrurerie mécanique automatisée où peut exister un système spécifique pour le récolte des déchets industriels créés dans le procès productif, notamment pour les limailles et autres déchets résultant de la coupure des métaux, coexistant avec des poubelles du type décrit ici qui seraient destinées à la récolte d'un autre type d'ordures classifiées, tels que, papiers, bouteilles plastiques de réfrigérants, verres, etc.

[0004] Les poubelles à usage domestique ou pareille sont des objets qui, malgré son caractère indispensable, ont été maintenues presque inaltérables dans son fonctionnement.

[0005] En effet, quoiqu'elles varient plus ou moins significativement en termes esthétiques, les poubelles à usage domestique, en général, sont formées par un seul réceptacle. Les plus simples sont formées par un tel réceptacle et par un couvercle avec verrou, d'autres, plus élaborées, ont un couvercle d'ouverture mécanique, soit mettant en mouvement une porte d'une armoire où la poubelle est d'abord installée, soit par l'action sur une pédale existante dans une enveloppe rigide comprenant un couvercle articulé où la poubelle proprement dite est introduite.

[0006] On connaît aussi, au niveau de la récolte de grands volumes de résidus, des grandes poubelles de formes variées pour la récolte sélective des ordures, desquelles les plus répandues sont les traditionnellement dénommées *vidrões* (poubelles spécialement pour le verre), lesquelles ont la forme d'une cloche de grande dimension.

[0007] Il y a d'autres dispositifs à usage semi-industriel, pour la récolte d'autres types d'ordures, mais, en général, tous ont des grandes dimensions et forme cylindrique ou d'un parallélépipède avec des ouvertures latérales par où les utilisateurs introduisent les déchets du type auquel ces grandes poubelles sont destinées.

[0008] Parfois ces grandes poubelles sont groupées dans un lieu, les unes proches des autres, de façon à recueillir les ordures de différent type, ces lieux étant normalement désignés ecocentres.

[0009] Malgré les bonnes intentions qui déterminent la création de ces ecocentres en tant que des moyens d'aide à la sélection des ordures et à la conservation de l'environnement, ils sont très peu utilisés.

[0010] Un des problèmes inhérents à la maigre utilisation de tels ecocentres reste dans le fait qu'ils obligent à la sélection préalable des ordures dans le lieu où celles-ci sont produites, c'est-à-dire, dans les domiciles, lieux de travail, etc.

[0011] Or, les poubelles traditionnelles ne sont pas adéquates à la récolte sélective des ordures dans la source, parce qu'elles comportent un seul récipient. En autre, l'utilisation de plusieurs poubelles traditionnelles côté à côté, pour recueillir des ordures de différent type, est peu pratique, d'autant plus que l'exigüité des maisons et appartements actuels la rend inviable, à cause de l'espace que celles-là occupent.

[0012] La poubelle d'après ce model est de constitution modulaire, les divers modules étant disposés on colonne et chacun d'entre eux constitué par un récipient glissant, autonome et ayant de manche(s).

[0013] Une structure, préférablement constituée par des piliers latéraux joints par superficies intermédiaires que servent de couvercles fixes aux récipients glissants, permet que les récipients soient empilés en colonne et glissent sous les mentionnés couvercles fixes ou sur des rails préférablement unis aux couvercles, le bas des piliers du module inférieur étant fixé à une base.

[0014] L'avantage réside essentiellement en ce que dans une même colonne il y a disponibles on même temps divers récipients distincts, avec la conséquente économie d'espace, permettant la facile séparation des ordures, par catégories ou types, moyennant la simple distribution de celles-ci dans chacun des récipients préalablement établis.

[0015] Pour rendre cette tâche plus facile chaque récipient aura, notamment dans le côté antérieur, l'indication des ordures auxquelles il est destiné. Pour rendre une telle indication plus flexible et conforme aux nécessités spécifiques de chaque utilisateur, préférablement les récipients auront une entaille, dans ta partie frontale, destinée à afficher un élément indicatif du type d'ordures auquel un tel récipient est destiné, élément qui pourra être un simple autocollant déjà imprimé ou une étiquette autocollante.

[0016] Dans les figures en annexe, présentées à tire d'exemple non limitatif, on observe, schématiquement, la manière préférentielle de matérialiser l'invention, selon laquelle chaque couvercle fixe est lié, de chaque côté, à un rail où est encastré de façon glissante un palier existant dans le côté correspondant du récipient respectif. Encore selon la mentionnée manière préférentielle, les piliers, deux pour chaque module, sont fixés de chaque côté des respectifs couvercles, à son milieu, rentrant, à cet effet, dans des ouvertures qui existent dans ceux-ci. L'ensemble est complété, au niveau de la structure, par une base ou des pieds et, au niveau des récipients, par une manche articulée.

La figure 1 représente la poubelle en perspective, vue simultanément de devant, de côté et d'en haut.

La figure 2 représente un ensemble de poubelles conformes à l'invention, en perspective, vu de côté.

La figure 3 représente, encore on perspective, une poubelle, permettant de visualiser un des récipients tiré en avant. 5

La figure 4 représente la poubelle selon une perspective identique à celle de la figure 1, mais avec tous les récipients (1) déplacés de la structure formée par es respectifs piliers (2) et couvercles (3). 10

La figure 5 représente, en perspective de montage, soit la manière de rentrage d'une paire de piliers (2), soit la manière dont un récipient (1) est encastré dans le respectif couvercle (3), représentant encore la manche (11) dans la position qu'elle occupe quand elle est déplacée en bas. 15

La figure 6 représente, en perspective, l'assemblage du module de la figure précédente après le montage. 20

La figure 7 représente la vue de côté d'un récipient. 25

La figure 8 représente le récipient de la figure 7 dans une autre vue latérale.

La figure 9 représente une vue de dessus du récipient de la figure 7. 30

La figure 10 représente le récipient de la figure 7 en perspective.

La figure 11 représente le récipient de la figure 7 en coupure, selon le plan de la figure 9. 35

La figure 12 représente un autre récipient (plus haut que celui de la figure 7) en vue latérale. 40

La figure 13 représente le récipient de la figure 12 dans une autre vue latérale.

La figure 14 représente le récipient de la figure 12 en plan. 45

La figure 15 représente le récipient de la figure 12 an perspective.

La figure 16 représente le récipient de la figure 12 on coupure, selon le plan de la figure 14. 50

La figure 17 représente un autre récipient (plus haut que celui de la figure 12) an vue latérale. 55

La figure 18 représente le récipient de la figure 17 dans une autre vue latérale.

La figure 19 représente le récipient de la figure 17 en plan.

Le figure 20 représente le récipient de la figure 17 en perspective.

La figure 21 représente le récipient de la figure 17 on coupure, selon le plan de la figure 19.

La figure 22 représente un palier d'un récipient, en vue frontale.

La figure 23 représente le palier de la figure 22 on vue latérale.

La figure 24 représente le palier de la figure 22 en plan.

La figure 25 représente le palier de la figure 22 an coupure, selon le plan longitudinal représenté dans la figure 24.

La figure 26 représente le palier de la figure 22 on coupure, selon le plan transversal représenté dans la figure 24.

La figure 27 représente une manche des récipients, en plan.

La figure 28 représente une manche des récipients, en perspective.

La figure 29 représente la base en vue latérale.

La figure 30 représente le base dans une autre vue latérale.

La figure 31 représente la base en plan.

La figure 32 représente le barreau central de la base, en vue frontale.

La figure 33 représente le barreau central de la base, en vue latérale.

La figure 34 représente la base en vue agrandie.

La figure 35 représente la base en perspective.

La figure 36 représente piliers de trois grandeurs distinctes, en vues frontales.

La figure 37 représente piliers de trois grandeurs distinctes, en vues latérales.

La figure 38 représente trois piliers vus d'en haut.

La figure 39 représente piliers de trois grandeurs

distinctes, en perspective.

La figure 40 représente une liaison de piliers en vue latérale.

5

La figure 41 représente une liaison de piliers dans une autre vue latérale.

La figure 42 représente une liaison de piliers dans une troisième vue latérale (opposée à celle correspondante à la figure 41).

10

La figure 43 représente une liaison de piliers en plan.

15

La figure 44 représente une liaison de piliers en perspective.

La figure 45 représente une liaison de piliers, en coupure, selon le plan longitudinal représenté dans la figure 43.

20

La figure 48 représente une liaison de piliers, en coupure, selon le plan transversal représenté dans la figure 43.

25

La figure 47 représente un rail en vue frontale.

La figure 48 représente le rail de la figure 47, en vue latérale.

30

La figure 49 représente le rail de la figure 47, en plan.

La figure 50 représente le rail de la figure 47, en coupure, selon le plan indiqué dans la figure 49.

35

La figure 51 représente le rail de la figure 47, en perspective.

40

La figure 52 représente un couvercle, en vue latérale.

La figure 53 représente le couvercle, dans une autre vue latérale.

45

La figure 54 représente le couvercle, en plan.

La figure 55 représente le couvercle, en perspective.

50

La figure 56 représente une coup transversal du couvercle, selon le plan représenté dans la figure 54.

55

La figure 57 représente une des pinces du couvercle un vue latérale.

La figure 58 représente la pince de la figure 57, en vue frontale.

La figure 59 représente la pince de la figure 57, en plan.

La figure 60 représente la pince de la figure 57, en perspective.

La figure 61 représente la pince de la figure 57, en coupure, selon le plan transversal représenté dans la figure 59.

La figure 62 représente la pince de la figure 57, en coupure, selon le plan longitudinal représenté dans la figure 59.

La figure 63 représente la barre de fixation de la partie supérieure de la structure, en vue frontale.

La figure 64 représente la barre de fixation de la figure 63, en vue latérale.

La figure 65 représente la barre de fixation de la figure 63, en plan.

La figure 66 représente la barre de fixation de la figure 63, en perspective.

La figure 67 représente la barre de fixation de la figure 63, en coupure, selon le plan longitudinal indiqué à la figure 65.

La figure 68 représente la barre de fixation de la figure 63, en coupure, selon le plan transversal indiqué à la figure 65.

[0017] Au moyen des figures mentionnées, on vérifie que l'assemblage et fonctionnement de cette poubelle est simple. Pour assembler la poubelle un paire de piliers (2) est encastré dans la base (4), le couvercle (3) - incluant éventuellement le respectives rail (31) et l'union des pièces intermédiaires (32), au cas où le couvercle ne soit pas constitué par une seule pièce comprenant le rail - est attelé et dans ses rails (31) est introduit le récipient (1) correspondant, faisant les paliers (12) glisser dans les rails. Les modules suivants sont assemblés sur les précédents précisément selon le même principe, créant ainsi une colonne avec une pile de récipients.

[0018] L'utilisation du modèle est faite en deux phases:

La première, dite de remplissage, est celle dans laquelle l'utilisateur identifiant le type de déchet dont il doit se débarrasser, tire par la manche (11) - qui est baïonnée - le récipient (1) qui dans le côté frontale a l'identification compatible avec le type de

déchet en question, entraînant la glissade du dit récipient relativement au respectif couvercle (3) solidaire avec la structure, ouvrant ainsi la bouche du récipient prête à recevoir les ordures. L'ultérieure fermeture du récipient est faite le poussant de nouveau à la position initiale.

La deuxième, dite de décharge, est celle dans laquelle l'utilisateur veut vider un ou plus des récipients (1) en question, pour ce qu'il ne faut que le tirer de la forme ci-dessus indiquée, mais jusqu'à ce que ses paliers (12) se détellent complètement des respectifs rails (31), prenant le récipient par la respectif manche (11), qui à cet effet est articulé dans le récipient de façon à atteindre la position verticale, et le transportant comme un seau avec manche conventionnel.

[0019] La manche (11) qui est articulé au milieu du récipient correspondant, étant susceptible de tourner au tour d'axe théorique perpendiculaire aux paliers (12), a une hauteur supérieure à la demi-longueur des côtés du récipient où la manche articule, d'une tel manière que, quand abaissée, laisse, dans sa partie centrale, espace suffisant pour introduire une main entre elle et la superficie frontale du récipient, pour rendre plus facile l'opération de glissade et le conséquent accès à l'intérieur du récipient.

[0020] Comme solution alternative à celle ci-dessus mentionnée, au lieu des paliers (12), les récipients peuvent avoir des roulettes qui roulent dans les rails (31), ou les rails peuvent avoir des roulettes d'appui des paliers (12) des récipients (1), les rails pouvant aussi être placés près des couvercles, ou même y compris, ou être placés plus en bas, dans un quelconque autre cote.

[0021] Encore à titre d'alternative, au lieu des paliers (12), placés dans les côtés des récipients correspondants, peuvent exister des élargissements des bords supérieurs (latéraux) des récipients (1), élargissements qui sont encastrés de façon glissante dans des entailles rectilignes de manière conjuguée existantes dans le bas des couvercles (3) respectifs, les élargissements et respectives entailles étant préférablement en coupe transversal sous la forme de queue de poisson.

[0022] De manière à empêcher que les paliers se détellent inopportunément des respectifs rails, quand l'utilisateur tire un des récipients sans avoir l'intention de l'enlever complètement pour le vider, le mouvement de glissade des récipients préférablement aura une limitation mécanique, assurée par un arrêt mécanique amovible, ou, préférablement, une limitation seulement partielle (enclavement léger) susceptible d'être surmontée avec une traction additionnelle, assurée notamment par l'encastrement partiel dans un creux sculpté dans une superficie une sphère opérée par ressort comprimé existant dans la superficie conjuguée de la première, ou par moyen équivalent, notamment le conjugaison de

deux arrêts partiels placés un dans le rail et l'autre dans le respectif palier, près des respectives extrémités, pour rendre plus facile de désengrener le palier, pour ce qui le rail a la partie supérieure légèrement reculée près de l'extrémité ayant l'arrêt partiel.

Revendications

1. Poubelle caractérisée en ce que sa constitution est modulaire, où les divers modules sont disposés en colonne et où chacun d'entre eux est constitué par un récipient glissant (1), autonome et ayant de manche(s) (11).
2. Poubelle selon la première revendication, caractérisée en ce qu'elle comprend une structure préférablement constituée par des piliers (2) et par couvercles fixes (3), qui permettent que les récipients soient empilés en colonne et glissent sous les mentionnés couvercles fixes ou sur des rails préférablement unis aux couvercles, le bas des piliers du module inférieur étant fixé à une base (4).
3. Poubelle selon la première revendication, caractérisée en ce que préférablement chaque couvercle fixe (3) est lié/doté, de chaque côté, à/de un rail (31) où est encastré de façon glissante un palier (12) existant dans le côté correspondant du récipient respectif, les rails pouvant aussi être séparés des couvercles et placés plus en bas, dans une quelconque autre cote.
4. Poubelle selon la troisième revendication, caractérisée en ce que, alternativement, au lieu des paliers (12) les récipients peuvent avoir des roulettes que roulent dans les rails (31).
5. Poubelle selon la troisième revendication, caractérisée en ce que, alternativement, les rails (31) où roulent les paliers (12) peuvent avoir des roulettes ou rouleaux.
6. Poubelle selon la troisième revendication, caractérisée en ce que, alternativement, au lieu des paliers (12), placés dans les côtés des récipients correspondants, peuvent exister des élargissements des bords supérieurs (latéraux) des récipients (1), élargissements qui sont encastrés de façon glissante dans des entailles rectilignes de manière conjuguée existantes dans le bas des couvercles (3) respectifs, les élargissements et respectives entailles étant préférablement en coupe transversal sous la forme de queue de poisson.
7. Poubelle selon la première revendication, caractérisée en ce que préférablement la manche (11) est articulé au milieu du récipient correspondant et est susceptible de tourner au tour d'axe théorique per-

pendiculaire aux paliers (12), ayant une hauteur supérieure à la demilongueur des côtés du récipient où la manche articule, d'une tel manière que, quand abaissée, la manche laisse, dans sa partie centrale, espace suffisant pour introduire une main 5
entre elle et la superficie frontale du récipient.

8. Poubelle selon la première revendication, caractérisée en ce que le mouvement de glissade des récipients a une limitation mécanique, assurée par un arrêt mécanique amovible, ou, préférablement, une limitation seulement partielle (enclavement léger) susceptible d'être surmontée avec une traction additionnelle, assurée notamment par l'encastrement partiel dans un creux sculpté dans une superficie d'une sphère opérée par ressort comprimé existant dans la superficie conjuguée de la première, ou par moyen équivalent, notamment la conjugaison de deux arrêts partiels placés un dans le rail et l'autre dans le respectif palier, près des respectives extrémités, pour rendre plus facile de désengrener le palier, pour ce qui le rail a la partie supérieure légèrement reculée près de l'extrémité ayant l'arrêt partiel. 10
15
20

25

9. Poubelle selon la première revendication, caractérisée en ce que chaque récipient a, notamment dans le côté antérieure, l'indication des ordures auxquelles il est destiné ou alternativement une entaille destinée à afficher un élément indicatif du type d'ordures auquel un tel récipient est destiné, notamment une étiquette autocollante. 30

10. Poubelle selon la première et deuxième revendications, caractérisée en ce qu'elle comprend deux piliers (2) pour chaque module et que ces piliers sont fixés de chaque côté du respectif couvercle (3), à son milieu, rentrant, à cet effet, dans des ouvertures qui existent dans les couvercles ou dans des pièces intermédiaires d'union (32). 35
40

45

50

55

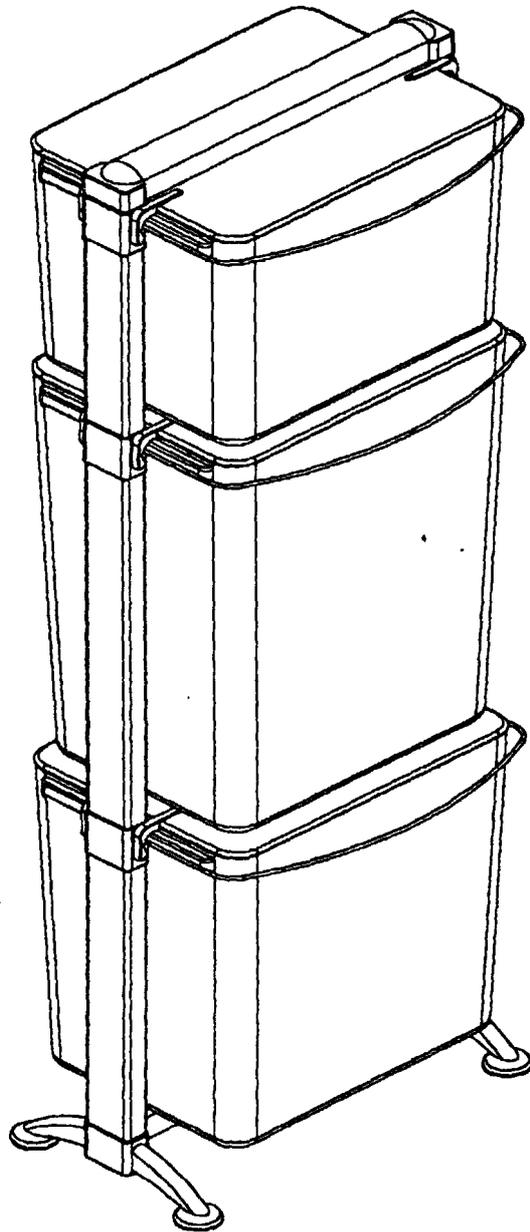


FIG. 1

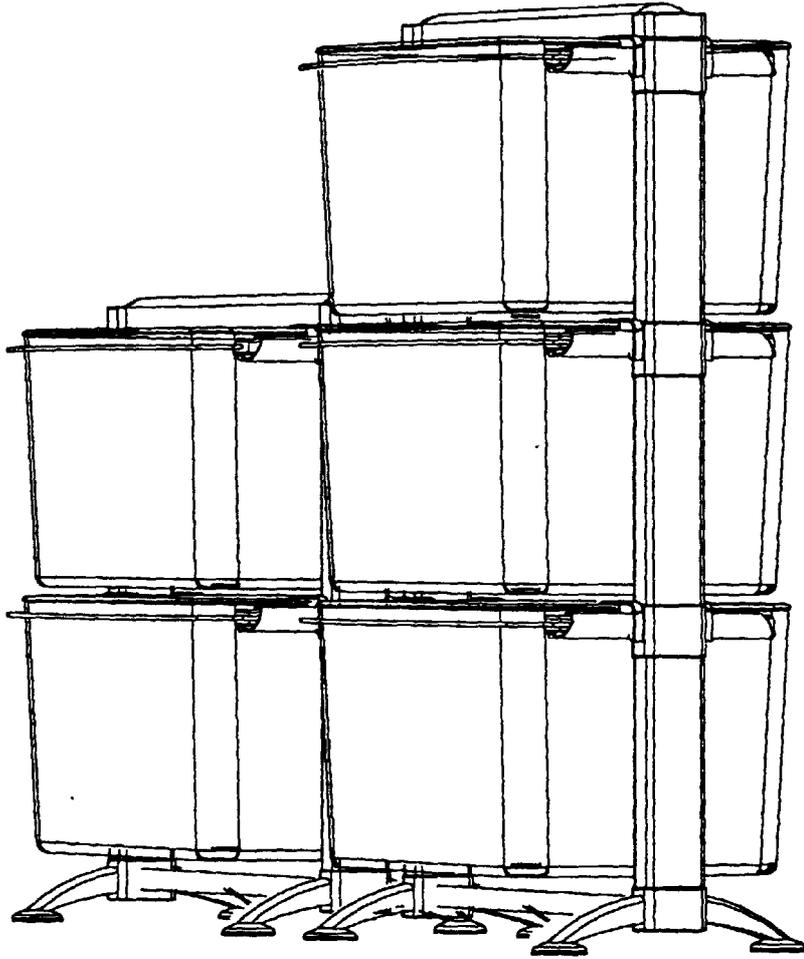


FIG. 2

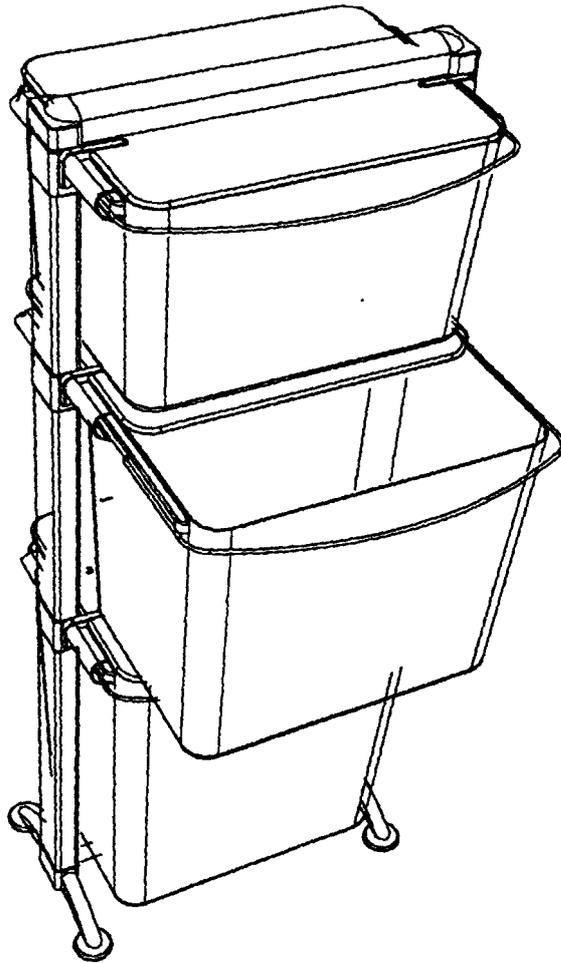


FIG. 3

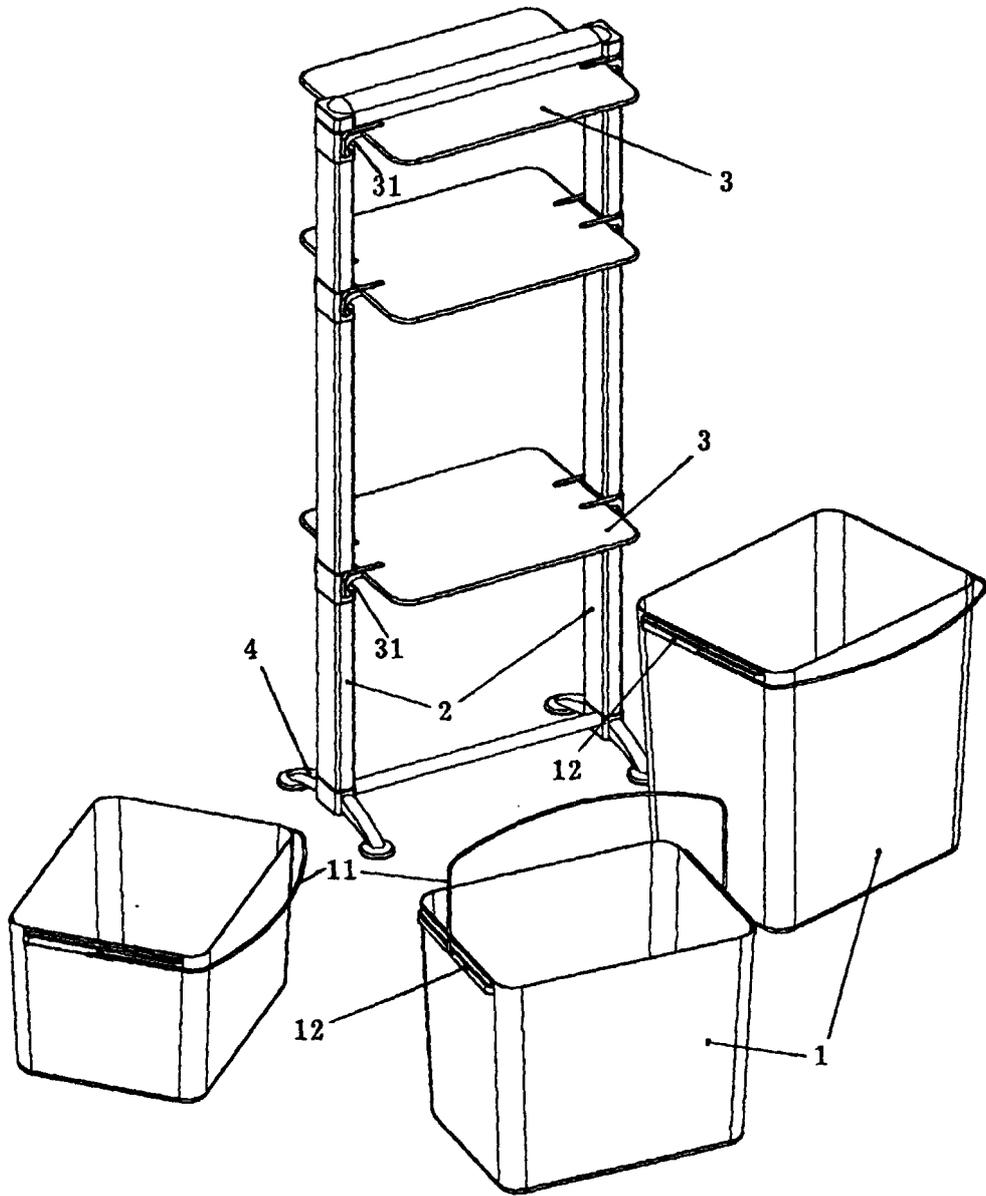


FIG. 4

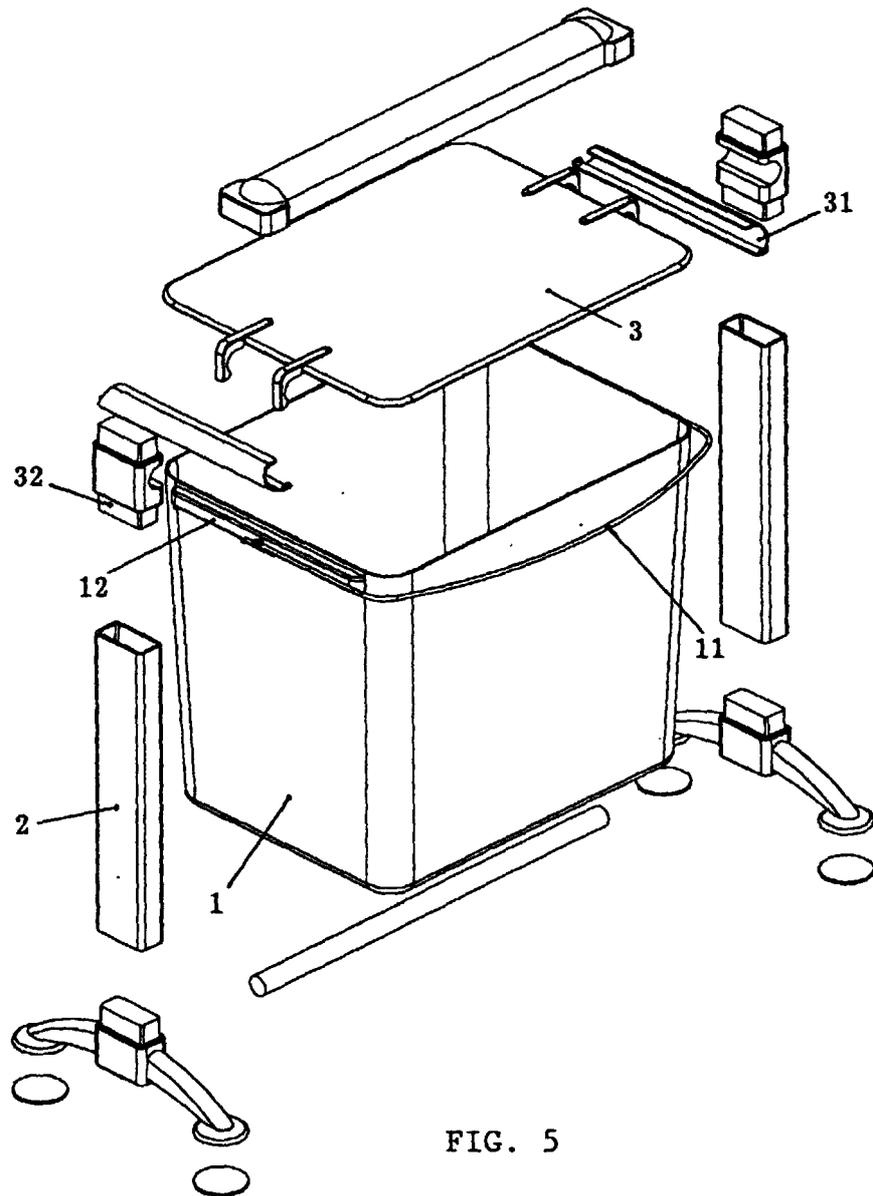


FIG. 5

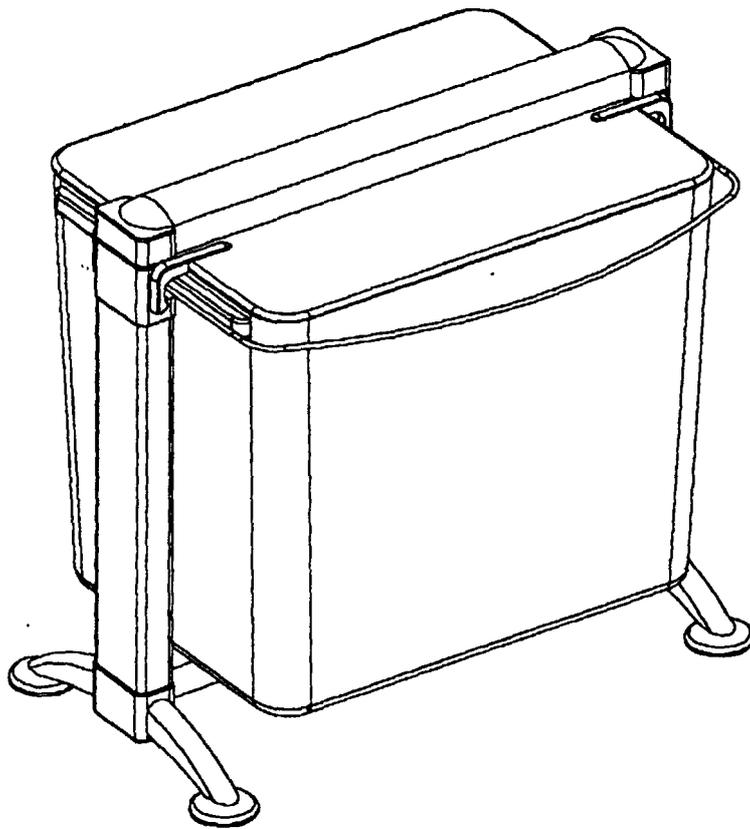


FIG. 6

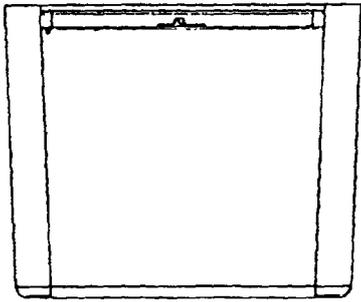


FIG. 7

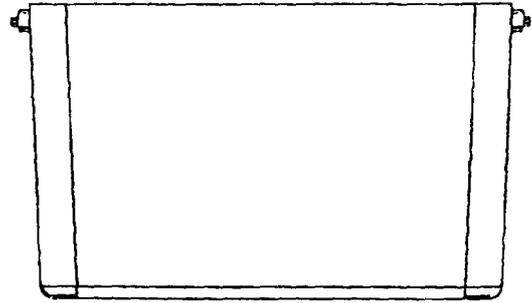


FIG. 8

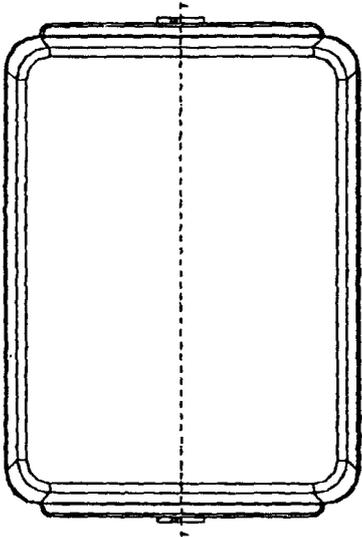


FIG. 9

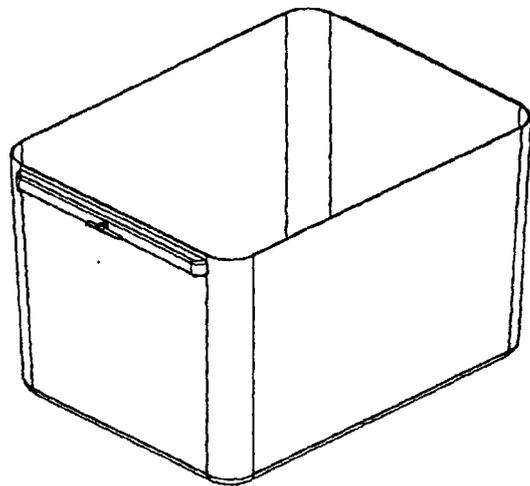


FIG. 10

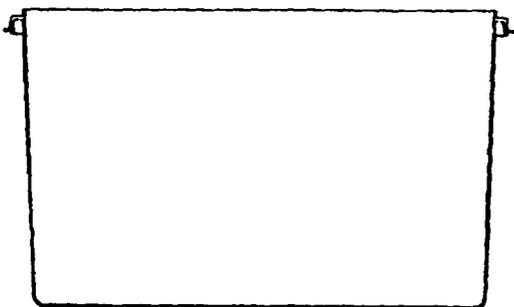


FIG. 11

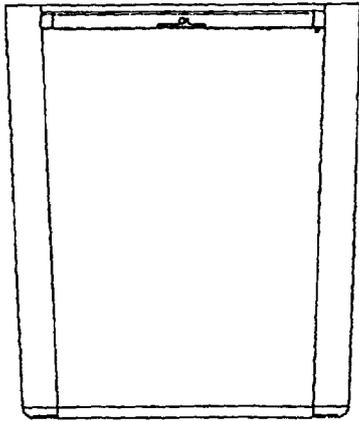


FIG. 12

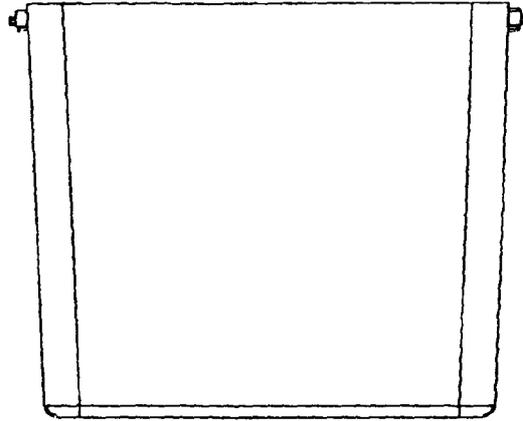


FIG. 13

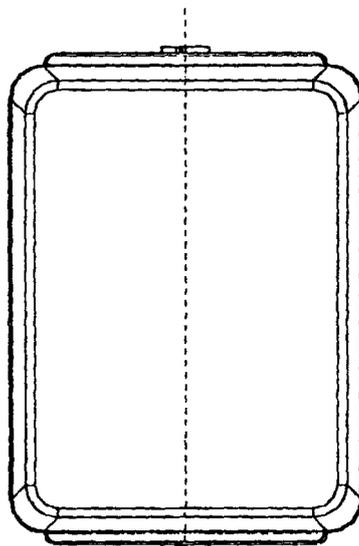


FIG. 14

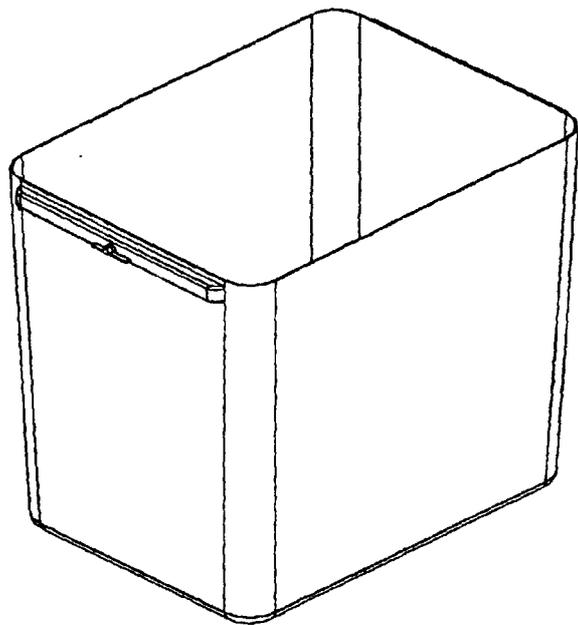


FIG. 15

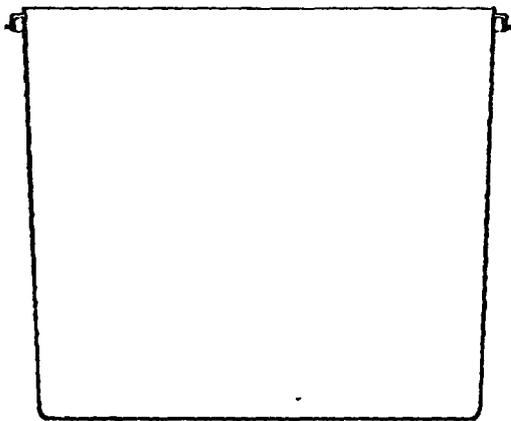


FIG. 16

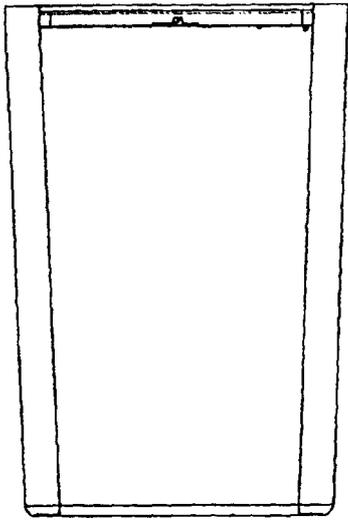


FIG. 17

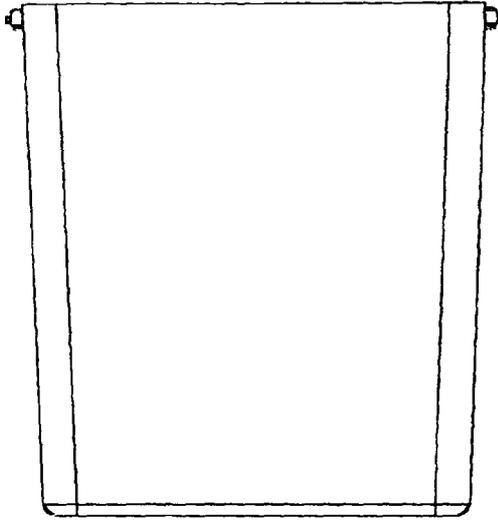


FIG. 18

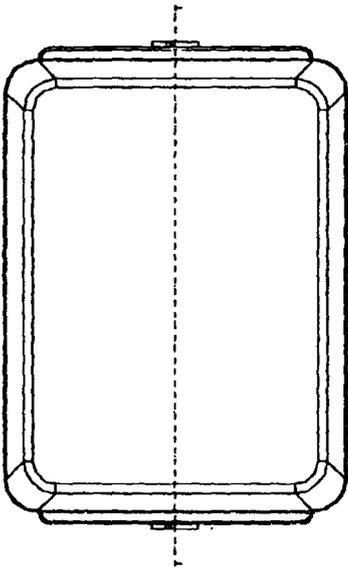


FIG. 19

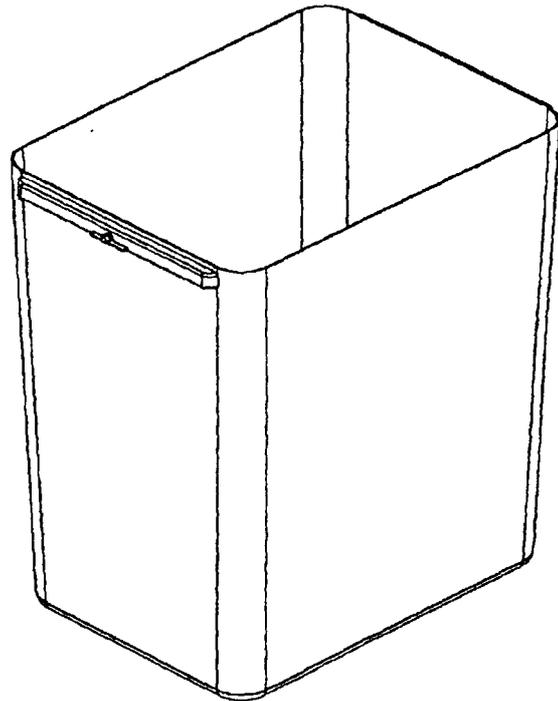


FIG. 20

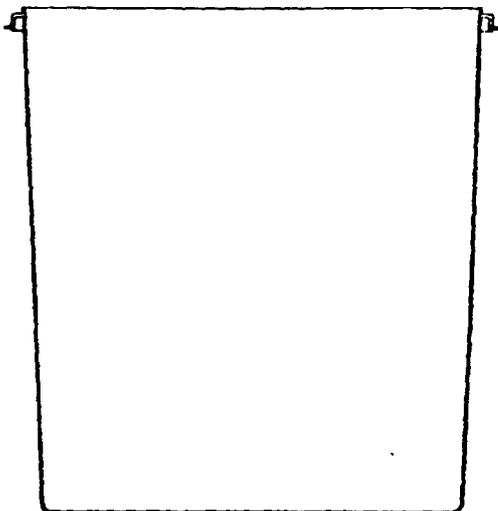


FIG. 21

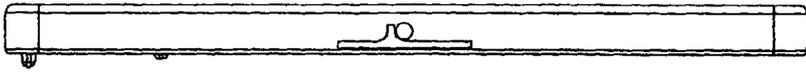


FIG. 22



FIG. 23



FIG. 24

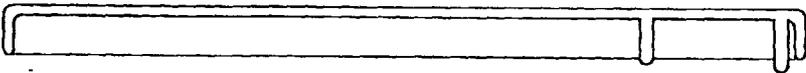


FIG. 25



FIG. 26

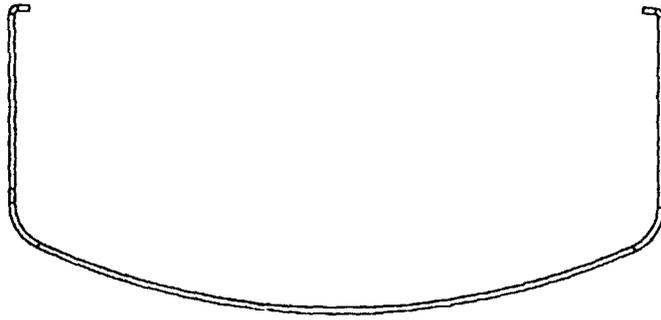


FIG. 27

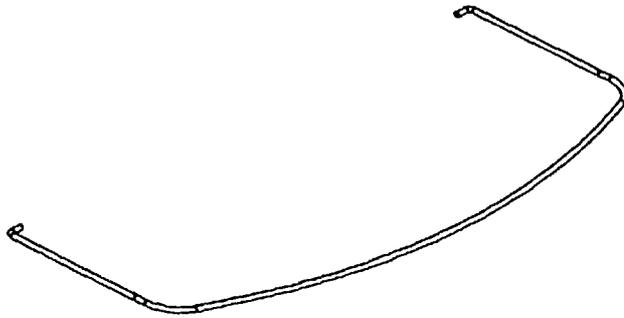


FIG. 28

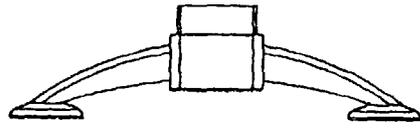


FIG. 29

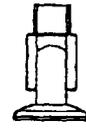


FIG. 30



FIG. 31

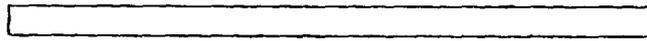


FIG. 32



FIG. 33

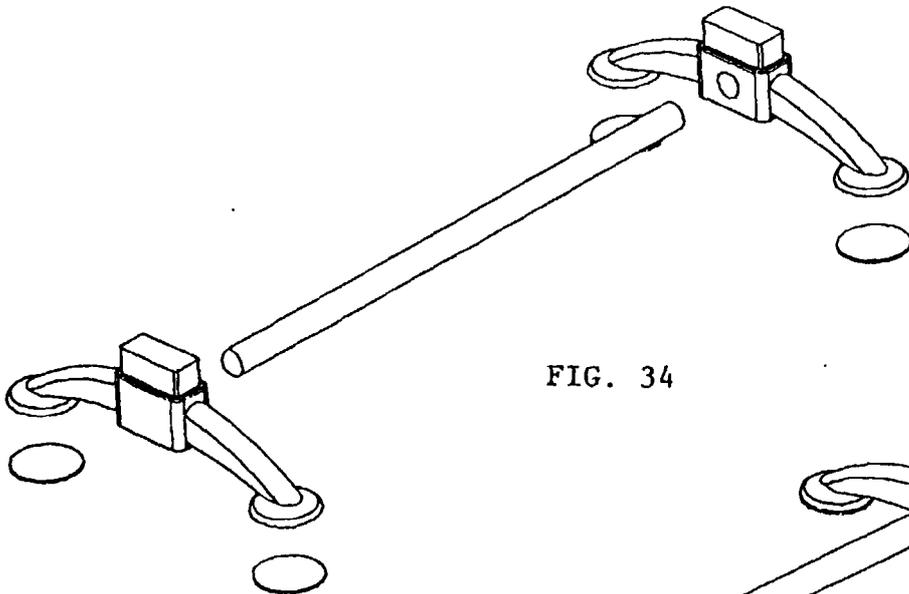


FIG. 34

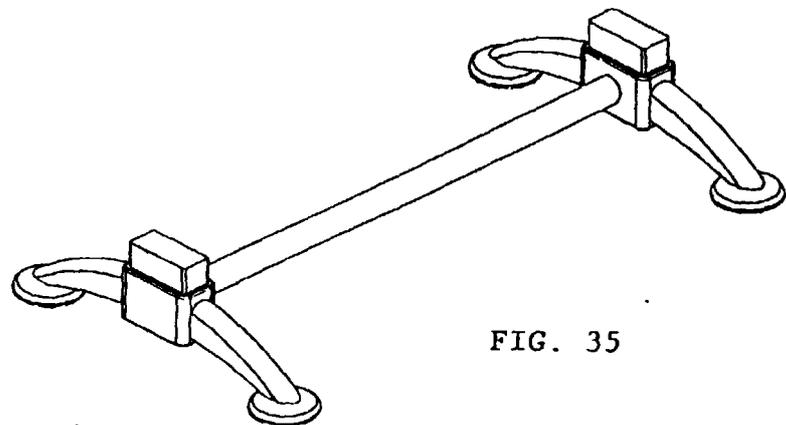


FIG. 35

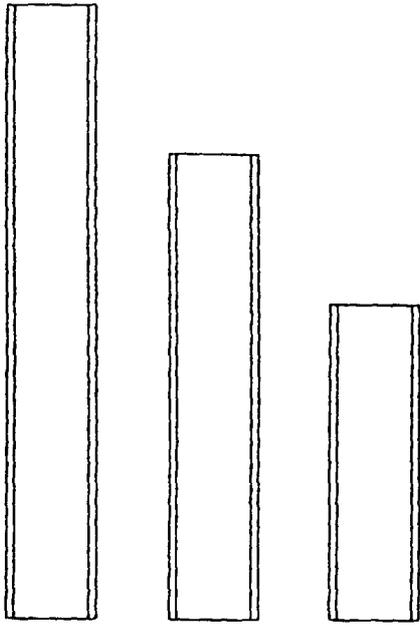


FIG. 36

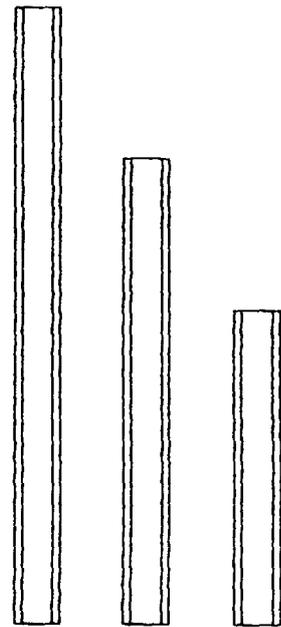


FIG. 37



FIG. 38

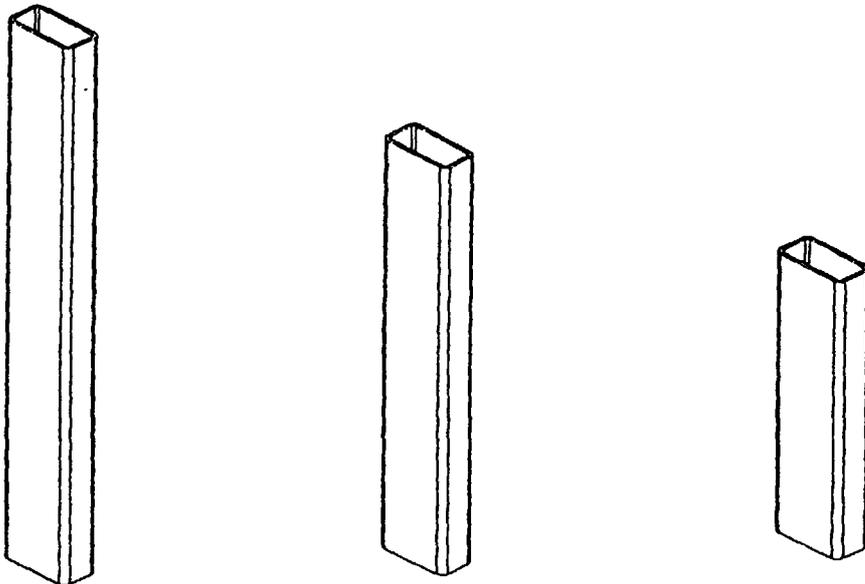


FIG. 39

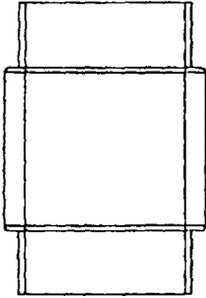


FIG. 40



FIG. 41

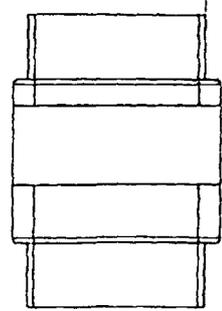


FIG. 42

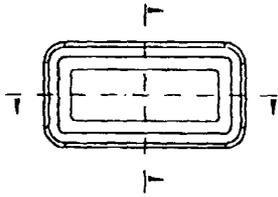


FIG. 43

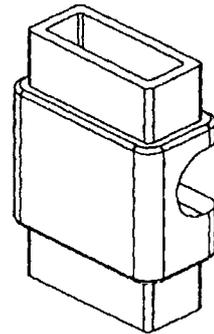


FIG. 44

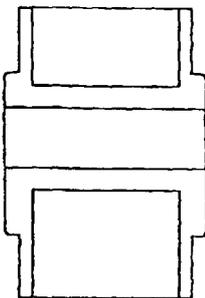


FIG. 45

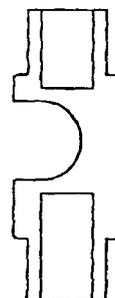


FIG. 46



FIG. 47



FIG. 48

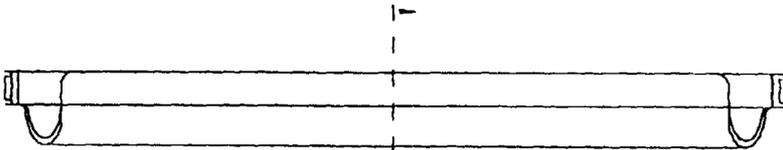


FIG. 49



FIG. 50

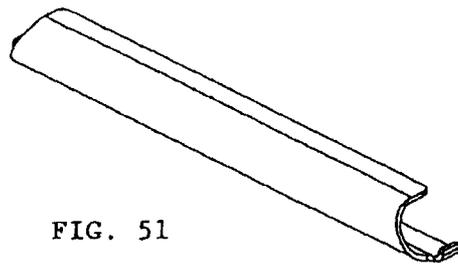


FIG. 51



FIG. 52



FIG. 53

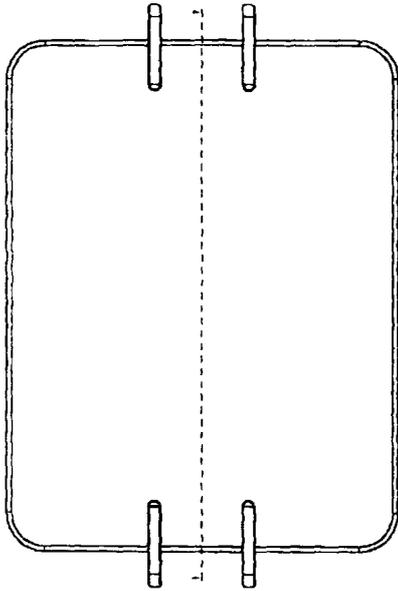


FIG. 54

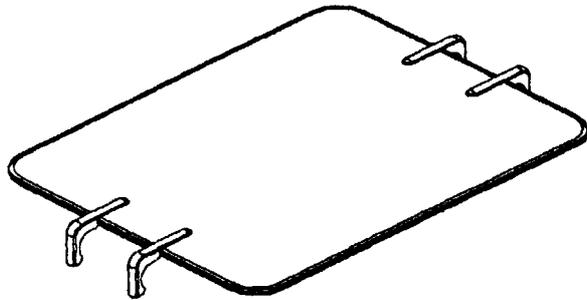


FIG. 55



FIG. 56

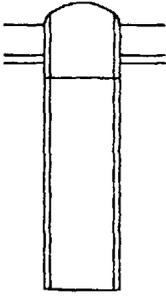


FIG. 57

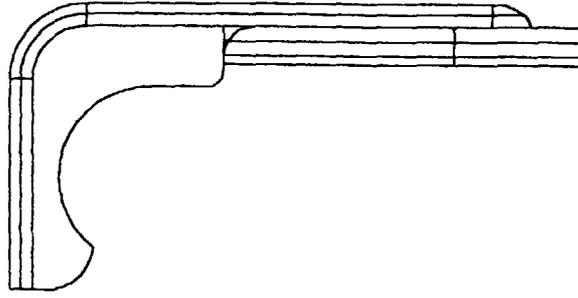


FIG. 58

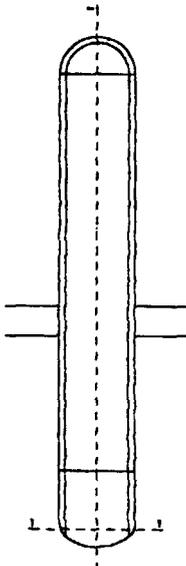


FIG. 59

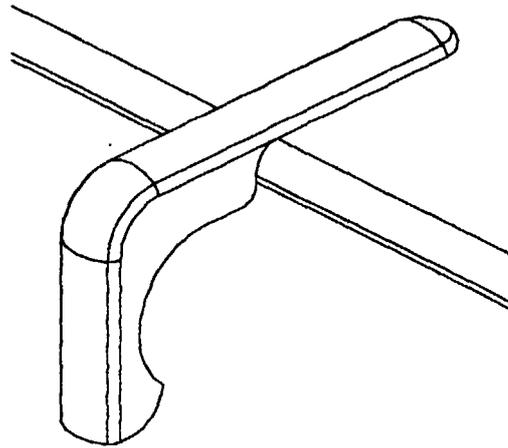


FIG. 60



FIG. 61

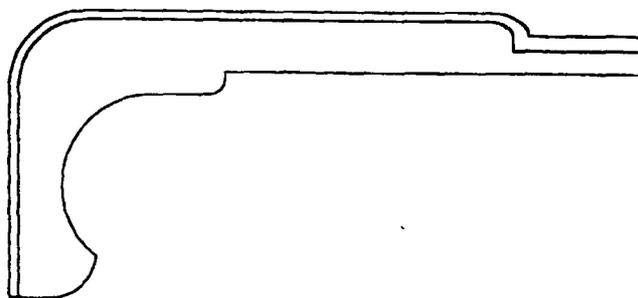


FIG. 62

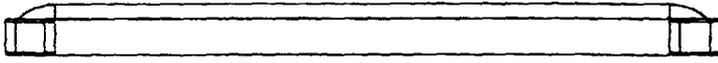


FIG. 63



FIG. 64

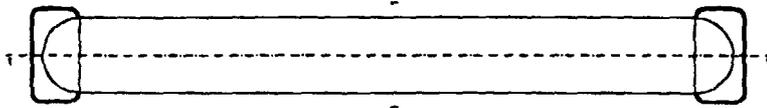


FIG. 65

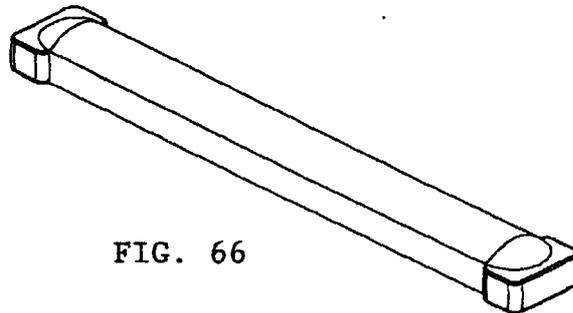


FIG. 66

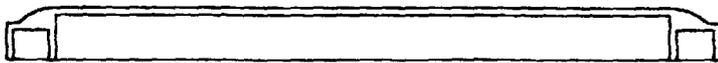


FIG. 67



FIG. 68

Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 67 0005

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	DE 43 16 707 A (P. BOROWY) 24 novembre 1994	1,7	B65F1/00
Y	* colonne 2, ligne 49 - colonne 3, ligne 15 * * colonne 4, ligne 38 - ligne 42 * * figures 1,11 *	9	
Y	DE 92 09 808 U (STUMPF METALLWAREN GMBH) 17 septembre 1992 * page 2, ligne 10 - ligne 33 * * figures 1-3 *	9	
A	DE 93 08 697 U (HELMUT DIEBOLD GMBH & CO) 25 novembre 1993 * le document en entier *	1,2	
A	DE 42 32 011 C (PINA GMBH) 21 octobre 1993 * colonne 2, ligne 57 - colonne 3, ligne 8; figures 1A,1B,1C *	1,3,8	
A	DE 40 05 206 A (STALA OY) 6 septembre 1990 * colonne 1, ligne 54 - colonne 2, ligne 14; figures 1-3 *	1,7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29 mars 1999	Examineur Smolders, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 98 67 0005

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-03-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4316707 A	24-11-1994	AUCUN	
DE 9209808 U	17-09-1992	AUCUN	
DE 9308697 U	25-11-1993	AUCUN	
DE 4232011 C	21-10-1993	AUCUN	
DE 4005206 A	06-09-1990	FI 890857 A DK 47590 A GB 2229913 A SE 9000612 A	24-08-1990 24-08-1990 10-10-1990 24-08-1990

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82